

A Issy les Moulineaux, le 5 septembre 2022

**SOCIETE**  
adresse  
ville code postal  
ATTN: Président

**Christophe GUYOT-SIONNEST**  
56 rue d'Erevan D112  
92130 Issy les Moulineaux  
0667399676 [cgs.conseil@gmail.com](mailto:cgs.conseil@gmail.com)  
[www.conseil-cac.com](http://www.conseil-cac.com)  
**Commissaire aux comptes**  
Membre de la compagnie régionale de VERSAILLES

### LETTRE DE MISSION

Suite à nos entretiens, nous vous confirmons ci-après les termes et conditions relatifs à l'organisation de notre intervention relative au projet de distribution d'acomptes sur dividendes.

#### 1. Contexte

Vous envisagez de procéder à une distribution d'acomptes sur dividendes d'un montant à définir.

En application des dispositions de l'article L. 232-12 du code de commerce, nous avons été désignés pour accomplir l'intervention prévue audit article.

#### 2. Nature et conditions de notre intervention

##### 2.1 Objectif de l'intervention

L'objectif de l'intervention est défini à l'article L. 232-12 du code de commerce. Il consiste à certifier que le bilan établi en vue de la distribution des acomptes sur dividendes fait apparaître, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves et compte tenu du report bénéficiaire, un bénéfice au moins égal au montant des acomptes dont la distribution est envisagée.

##### 2.2 Travaux à réaliser

Afin d'atteindre l'objectif précité nous mettrons en oeuvre les travaux que nous estimerons nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ce type d'intervention.

Nos travaux auront pour objet de contrôler les éléments, tant actifs que passifs, afférents au bilan établi en vue de la distribution des acomptes sur dividendes, notamment en termes d'existence et d'évaluation des actifs et de l'exhaustivité des passifs.

Nous vérifierons la conformité des règles et méthodes comptables appliquées aux principes comptables applicables en France ainsi que le respect de la permanence des méthodes et de leurs modalités d'application.

[Le cas échéant] Afin de confirmer les diverses déclarations recueillies au cours de l'intervention et le fait que toutes les informations importantes nous ont été communiquées, nous demanderons au représentant légal une lettre d'affirmation à la fin de nos travaux.

##### 2.3 Rapport

À l'issue de nos travaux, nous établirons un rapport présentant, conformément aux dispositions de l'article L. 232-12 du code de commerce, notre conclusion sur le montant du « bénéfice distribuable », tel que défini à l'article L. 232-12, au regard de celui des acomptes sur dividendes dont la distribution est envisagée.

#### 3. Organisation de l'intervention

Le signataire de la présente assumera la responsabilité de l'intervention et sera éventuellement assisté de : Lounis MEKHENEFF commissaire aux comptes.

Le bon déroulement de notre intervention nécessite une communication régulière et de qualité entre l'ensemble du personnel de votre société et nous-mêmes.

Afin de faciliter l'exécution de nos travaux, nous joignons en annexe une liste, non exhaustive, de documents et analyses nécessaires à l'accomplissement de notre intervention, avec l'indication des dates auxquelles nous vous remercions de nous les communiquer.

Nous nous permettons d'insister sur l'importance du respect des dates indiquées afin que nous puissions nous-mêmes respecter le délai convenu de remise de notre rapport.

En annexe 1, vous trouverez la liste des documents demandés pour réaliser notre mission.

#### 4. Honoraires

Le budget des honoraires couvre les travaux décrits dans cette lettre.

Nos honoraires sont fonction du niveau de qualification requis par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé. Nous avons estimé le budget temps total à x heures. Sur la base d'un taux horaire moyen de € y nos honoraires s'élèveront à € xy hors taxes.

Cette estimation d'honoraires repose sur des conditions de déroulement normal de notre intervention et sur une assistance active de vos services. Si des problèmes particuliers devaient survenir en cours d'intervention, nous vous en informerions sans délai et serions amenés, le cas échéant, à réviser cette estimation.

Les frais de déplacement et autres débours vous seront facturés en sus en fonction des dépenses engagées.

Nous vous saurions gré d'accuser réception de cette lettre et de confirmer par écrit votre acceptation des termes et conditions de notre intervention en nous retournant un exemplaire de cette lettre revêtu de votre signature avec la mention « bon pour accord » accompagné d'un virement de AABBE selon IBAN joint.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous pourriez souhaiter et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Annexe 2 utilisation et traitement des données.

Christophe Guyot-Sionnest  
0667399676 [cgs.conseil@gmail.com](mailto:cgs.conseil@gmail.com)  
[www.conseil-cac.com](http://www.conseil-cac.com)  
Le commissaire aux comptes,

Bon pour accord, pour le compte de SOCIETE  
Identité  
Président  
5 septembre 2022

## ANNEXE 1

### Liste des documents à préparer pour le commissaire aux comptes

NOM DU DOCUMENT	DATE PRÉVUE	DATE DE RÉCEPTION
<p><b>Liasse fiscale FEC 22 interim cabinet</b></p> <p><b>Liasse fiscale et FEC 2021 cabinet</b></p> <p><b>Dossiers de travail expert-comptable</b></p> <p><b>Statuts actuels société et répartition des actions du capital social par associés juridique</b></p> <p><b>Secrétariat juridique de nomination Commissaire aux comptes et de distribution d'acompte sur dividendes juridique</b></p>		

## ANNEXE 2

### *Utilisation et traitement des Données*

- *Modalités*

Toutes les informations communiquées par vous ou en votre nom (« Données ») sont exclusivement utilisées dans le cadre de l'exercice de notre mission.

Vous êtes informés que, sauf disposition légale contraire, nous sommes susceptibles de recourir, dans le cadre de notre mission, à des tiers pouvant être situés hors de France, qui peuvent être d'autres entités membres de nos réseaux respectifs et/ou des prestataires de services agissant pour notre compte, qui fournissent des services administratifs, d'infrastructure informatique (dont, le cas échéant, des prestataires de services de type « cloud »), ainsi que des services intervenant en support de notre activité. Ces tiers, dont nous demeurons responsables, sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité.

- *Données Personnelles*

Les parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le « **RGPD** »), ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur (ci-après la « **Règlementation applicable en matière de protection des Données Personnelles** »).

Les termes commençant par une majuscule ont le sens qui leur est attribué par la Règlementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

### *Finalités de Traitement*

Vous pouvez être amenés à nous confier des Données Personnelles dans le cadre de et/ou pour les besoins de l'exécution de notre mission. Conformément au principe déontologique d'indépendance du commissaire aux comptes vis-à-vis de l'entité contrôlée et compte tenu de notre degré d'expertise et d'autonomie élevé, nous intervenons en qualité de Responsable de traitement. Nous déterminons les finalités et les moyens des traitements opérés en application de la législation et des normes professionnelles qui nous sont applicables.

Nous traitons les Données Personnelles confiées à des fins :

- (i) de réalisation de la mission ;
- (ii) de respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques (notamment gestion de l'obligation d'indépendance, gestion des conflits d'intérêts et contrôle qualité) ;
- (iii) de gestion de la relation d'affaires qui nous lie y compris en matière administrative et financière ;
- (iv) d'administration et de support sur les outils informatiques que nous utilisons dans le cadre de notre activité (messagerie, outils métier, etc.), d'hébergement de ces outils, d'archivage et de reprographie.

Par ailleurs, nous pouvons être amenés à traiter à des fins de communication sur nos services les Données Personnelles de vos salariés qui sont nos contacts clefs pour la réalisation de la mission, sauf opposition de leur part.

(ci-après ensemble désignées les « **Finalités de Traitement** »).

Vous ne nous fournirez directement ou indirectement que les Données Personnelles que nous considérons nécessaires à la réalisation de notre mission et au respect de nos réglementations professionnelles et déontologiques.

Nous nous engageons à ne pas utiliser les Données Personnelles auxquelles nous avons accès pour d'autres finalités que les Finalités de Traitement.

### *Obligations*

Il vous appartient de vous assurer que toutes les Données Personnelles qui nous ont été communiquées, directement par vous ou indirectement pour votre compte, ont été collectées de manière licite, loyale et transparente.

Les Données Personnelles ont été collectées par vos soins auprès des Personnes Concernées et non par nous de manière directe. Dans ce contexte, conformément à l'article 14 5. d) du RGPD, nous ne sommes pas tenus d'informer les Personnes Concernées des Traitements opérés dans le cadre de notre mission. Il vous appartient donc d'informer les Personnes Concernées des Traitements que nous réaliserons.

Les Personnes Concernées pourront exercer leurs droits d'accès ou de rectification en adressant un courriel au(x) Délégué(s) à la protection des données à l'adresse [courriel] et/ou à l'associé (aux associés) signataire(s) de la lettre de mission. Dans tous les cas, vous coopérerez avec nous pour permettre aux Personnes Concernées de faire valoir les droits qui leur sont reconnus par la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles.

#### *Destinataires*

Les Destinataires des Données Personnelles sont les collaborateurs et associés de nos cabinets, ainsi que, le cas échéant, ceux appartenant aux entités membres de nos réseaux, et nos prestataires, collaborateurs externes ou experts éventuels. Ces Destinataires sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité et auront accès aux Données Personnelles pour des raisons strictement professionnelles et limitées aux Finalités de Traitement.

#### *Localisation et Transferts de Données Personnelles*

Vous êtes informés que nous sommes susceptibles de recourir dans le cadre de notre mission, le cas échéant, à d'autres entités membres de nos réseaux ou à des prestataires externes travaillant pour notre compte pouvant être situés en dehors de l'Union européenne.

Dans l'hypothèse où des Données Personnelles sont transférées hors de l'Union européenne dans un pays de destination considéré par la Commission européenne comme n'assurant pas un niveau de protection suffisant des Données Personnelles, nous mettons en œuvre l'un ou l'autre des dispositifs suivants : (i) signature d'un contrat conforme aux clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne (« **Clauses contractuelles types** »), (ii) mise en place de règles internes d'entreprise contraignantes (« **Binding Corporate Rules** » ou « **BCR** »), ou (iii) tout autre dispositif de protection conforme à la Réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles. Pour plus d'information, vous pouvez adresser un courriel au Délégué à la protection des données à l'adresse [courriel] [cgs.conseil@gmail.com](mailto:cgs.conseil@gmail.com) pour le cabinet Christophe Guyot-Sionnest, et/ou à l'associé (aux associés) signataire(s) de la lettre de mission.

#### *Durée de conservation des Données Personnelles*

Dans le respect des obligations de confidentialité, les Données Personnelles traitées pour les Finalités de Traitement sont conservées pour une durée conforme aux dispositions régissant nos activités en France en matière de prescriptions.